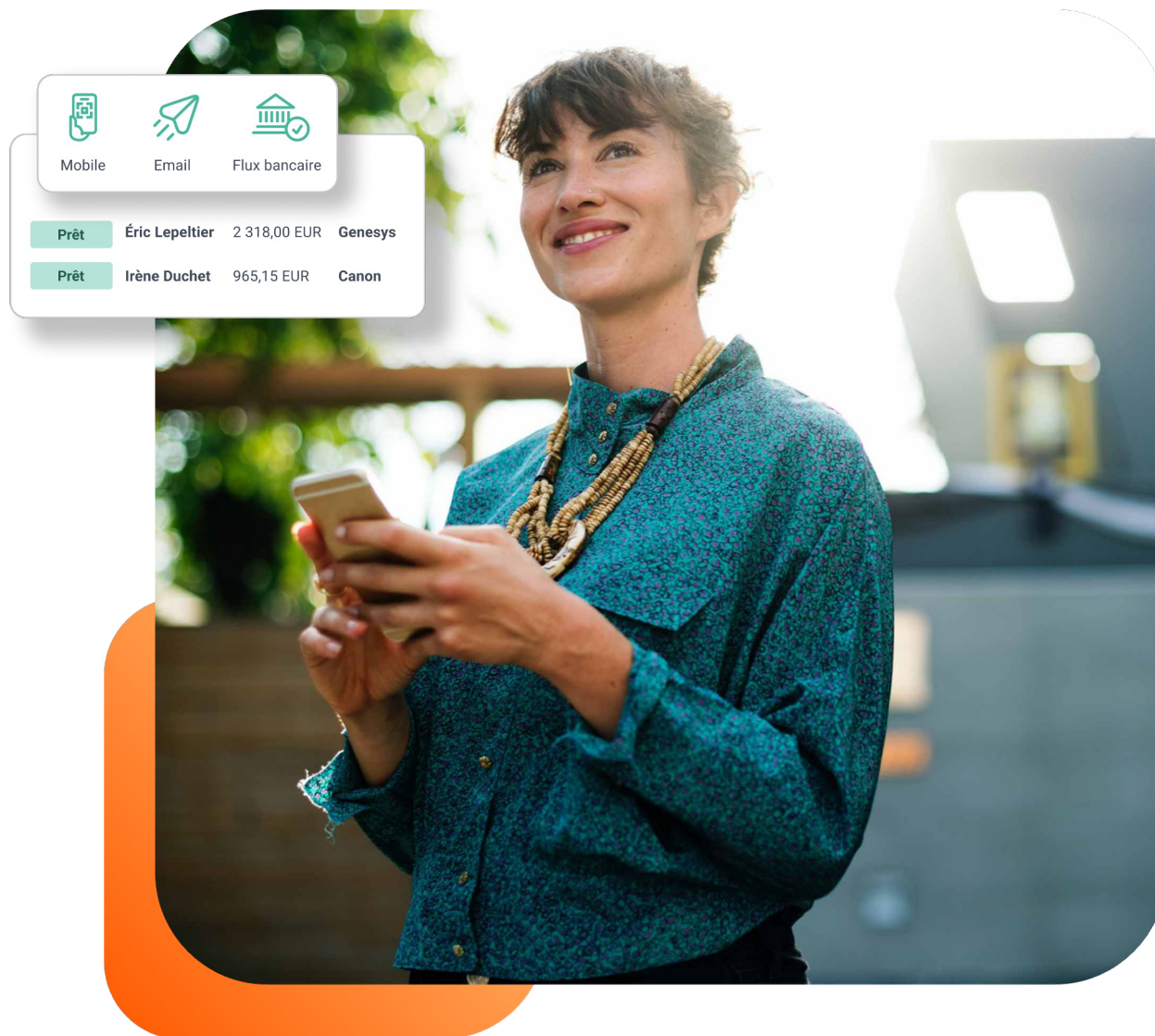
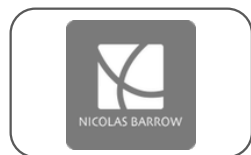


Réforme Facturation Électronique



Agenda

01

Comprendre la réforme

Pourquoi, quand et quels enjeux

02

Ce que ça change pour vous

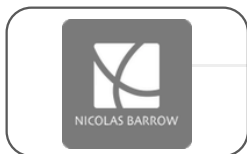
Réception et émission des factures, nouveaux statuts

03

La solution choisie par votre cabinet :
NB EXPERTISE COMPTABLE
Une plateforme agréée, simple et pratique pour gérer vos factures

04

Les sanctions si vous n'agissez pas

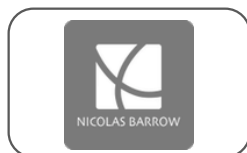


01

Comprendre la réforme



Status	Date ↕	Fournisseur ↕	Total ↕	TVA
Nouveau 1	30 mai 2024	SFR	EUR 23.70	EUR 2.15
À Réviser 2	12 mai 2024	Metro	EUR 30.19	EUR 0.00
Prêt	27 avr. 2024	E.Leclerc	EUR 96.83	EUR 16.14
Prêt	07 mar. 2024	Monoprix	EUR 8.50	EUR 1.42



Pourquoi la facturation électronique *devient obligatoire ?*



Simplification

- Moins de papier et d'emails.
- Plus de temps pour ce qui compte pour vous



Sécurité

- Lutte contre la fraude à la TVA (environ 15Md€)
- Échanges plus fiables et tracés.



Gain de temps

- Suivi automatique des factures et des paiements
- Processus plus rapides et transparents

Qui est concerné ? Et à partir de quand ?



Toutes les entreprises

- Assujettis à la TVA
- Grandes, PME, TPE, indépendants.



Réception obligatoire - Septembre 2026

Toutes les entreprises doivent recevoir leurs factures en format électronique via des plateformes agréées.



Emission obligatoire - Septembre 2026/2027

- GE & ETI : 2026
- PME, TPE et micro-entreprises : 2027

2026

2027

Qu'est-ce qui change avec la réforme ?

E-invoicing

Émissions & réception des factures B2 e Franc
Obligatoire via un Plateforme Agréée PA

E-reporting

Déclaration des ventes B2C et internationales
Transmission automatique des données clés à l'état

Factur-X

Nouveau format standard (PDF + données lisibles)
Lisible par vous... Et par les logiciels.



Entreprise

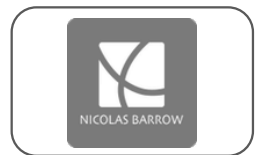


État



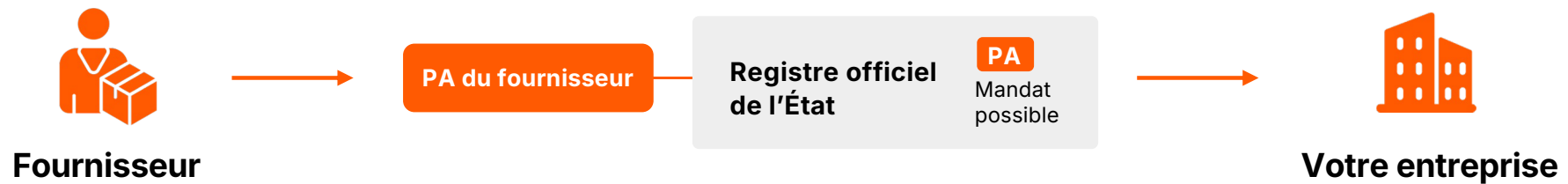
02

**Ce que ça
change
concrètement
pour vos clients**



Réception des factures : *ce qui change en 2026*

Dès septembre 2026, les factures fournisseurs n'arriveront plus par email. Elles seront reçues via une Plateforme Agréée, déclarée dans le registre officiel de l'État - une démarche qui peut être déléguée au cabinet grâce au mandat.



Nouveauté : l'entreprise va devoir mettre à → facture acceptée / refusée & payée.

Émission des factures :

ce qui change en 2026/2027

Vos factures clients devront être émises en format électronique (Factur-X) et transmises via une Plateforme Agréée. Elles seront envoyées à vos clients et, en parallèle, leurs données seront transmises à l'État.



Vous

Entreprise
émettrice

Facture au format Factur-X

Votre
PA (Plateforme
Agréée)



PA du client → Client (Acheteur)



État

(contrôle TVA)

- **Le client doit indiquer : Reçue, Acceptée/Refusée, Payée.**
- **Vous devez indiquer : Encaissée.**



Dext, votre Plateforme Agréée, là où vos factures arrivent et là où vous les gérez

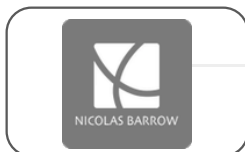


Un outil Conforme

Et pratique au quotidien

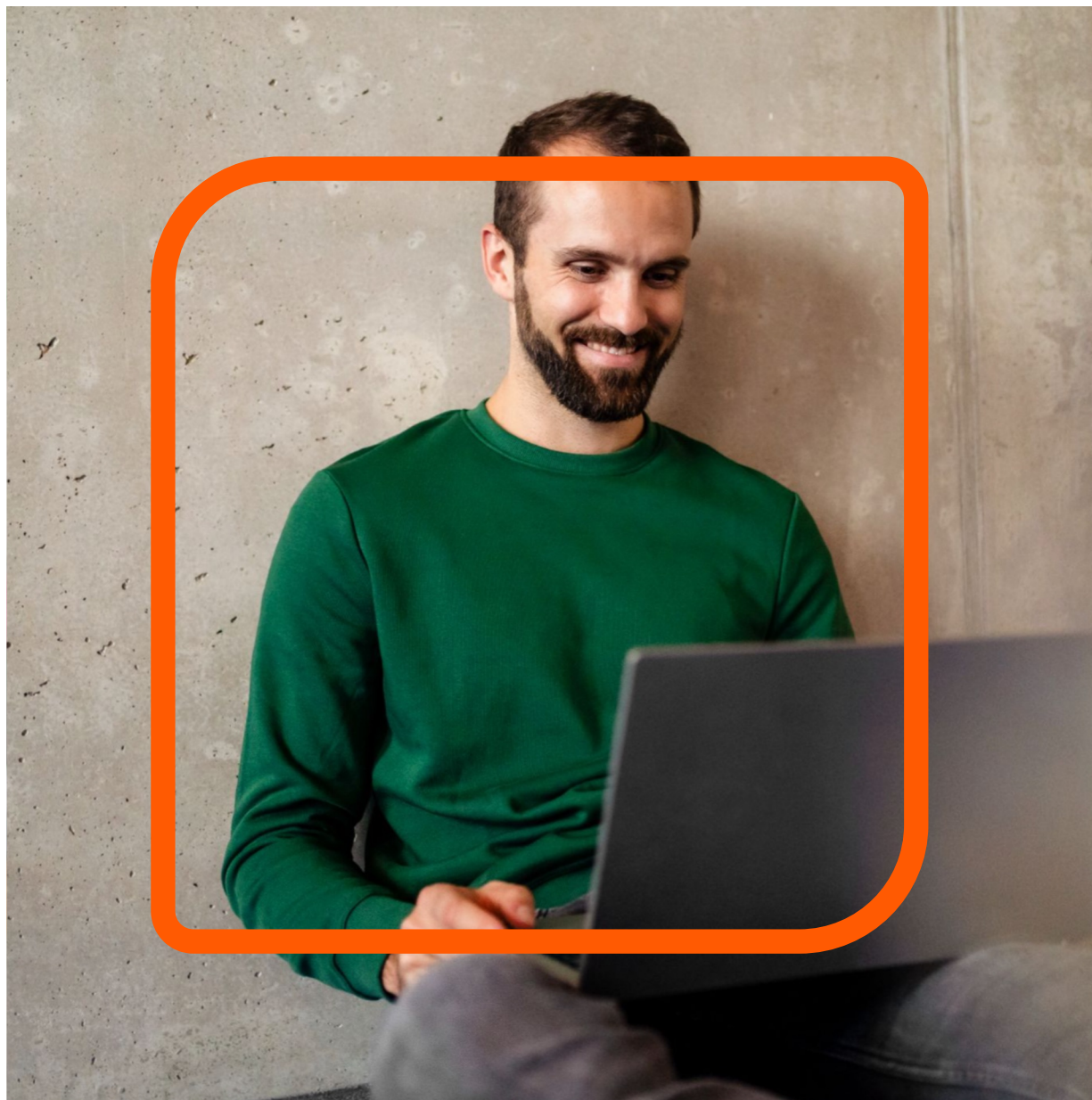
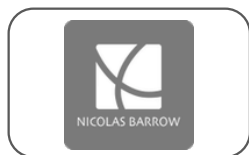
- ✓ **Conforme et sécurisé** Plateforme Agréée, Données protégées et traçabilité garantie
- ✓ **Simple et Mobile** : Validation et suivi en quelques clics, Application mobile iOS/Android
- ✓ **Plateforme hybride** : Factures électroniques conformes + documents hors périmètre (tickets, reçus...). Suivi simple et en temps réel de vos factures.
- ✓ **Service complémentaires** : Connexion bancaire, GED, IK et paiement (bientôt)

Status	Date ↕	Fournisseur ↕	Total ↕	TVA
Nouveau 1	30 mai 2024	SFR	EUR 23.70	EUR 2.15
À Réviser 2	12 mai 2024	Metro	EUR 30.19	EUR 0.00
Prêt	27 avr. 2024	E.Leclerc	EUR 96.83	EUR 16.14
Prêt	07 mar. 2024	Monoprix	EUR 8.50	EUR 1.42



03

**Ce qu'il vous
reste à faire
maintenant**



Le mandat : **un choix simple et sécurisé**



Une obligation

Chaque entreprise doit désigner sa Plateforme Agréée (PA)



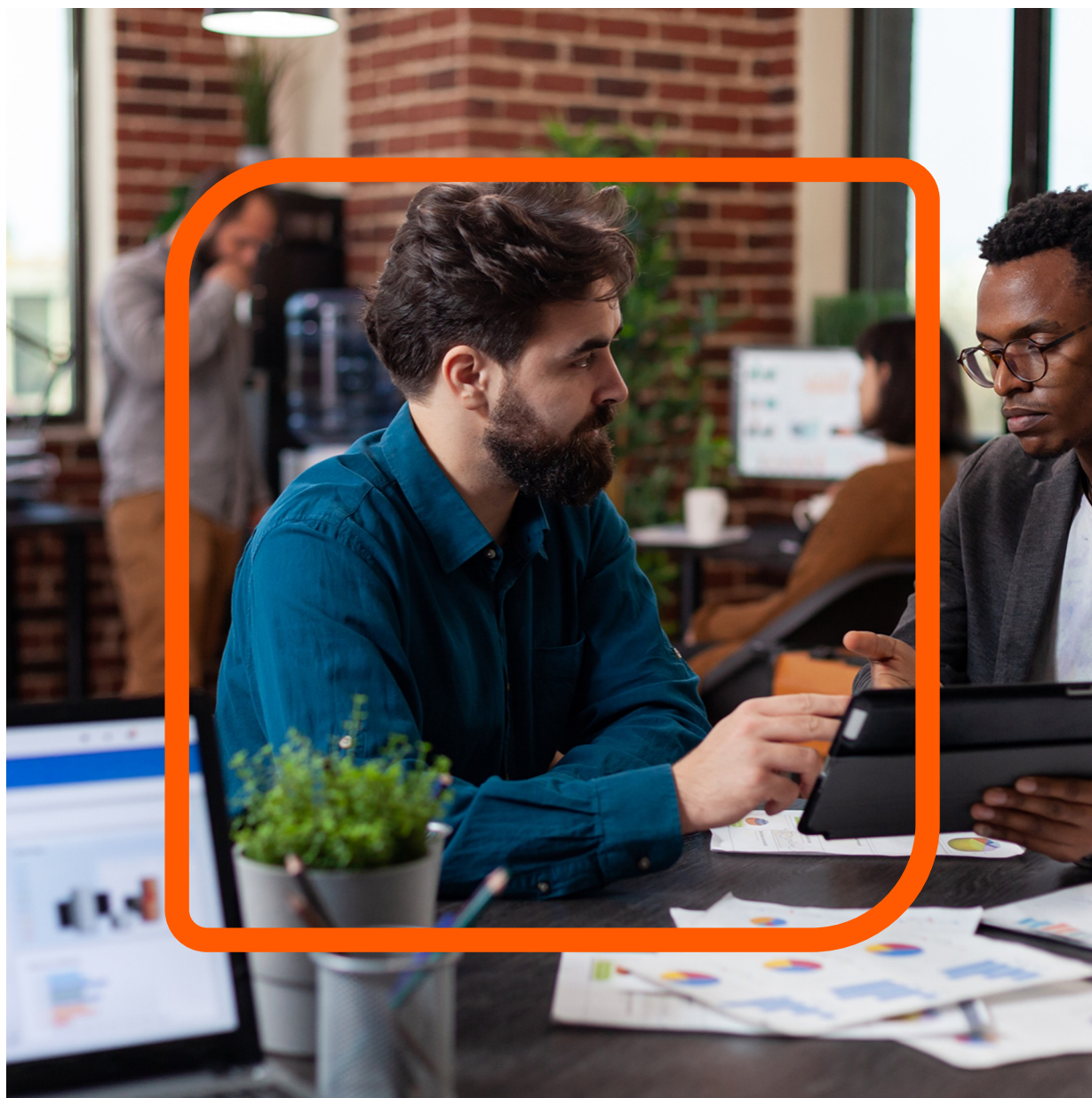
Délégation possible

Vous pouvez confier ce choix à votre expert-comptable via un mandat signé



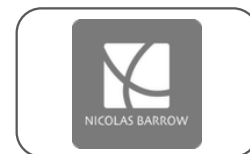
Une tranquillité d'esprit

Le mandat délègue à votre expert-comptable la gestion de ce choix technique et administratif, pour vous simplifier la vie et assurer la conformité



04

**Les Sanctions si
vous n'agissez
pas**



Si vous ne faites rien...



15 à 50€ d'amende par facture émise ou non transmise

Pour non-respect des obligations de facturation électronique



Nouvelle sanction dès septembre 2026

500€ d'amende pour défaut de choix de Plateforme de Réception